

Mercredi 07 Janvier 2009 - n°446

Economie - Recensement de la population Progression modeste et contrastée dans les villes moyennes

Economie - Loi de finances - Les mesures collectivités territoriales définitives

Tourisme - « Concours national des villes » - De nombreuses villes moyennes récompensées

Coopérations - Agadir - février 2009 - Assises maroco-françaises de la coopération

Economie - Agenda

Economie - Enseignement supérieur - L'avenir des IUFM inquiète les maires des villes moyennes

Economie - Réforme des IUFM

ECONOMIE

Recensement de la population Progression modeste et contrastée dans les villes moyennes

Le décret authentifiant les chiffres des populations de Métropole et de certaines collectivités d'Outre mer est paru au JO le 31 décembre dernier (décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008). Ce décret pris en référence par près de 350 textes législatifs vient impacter significativement le fonctionnement des villes moyennes et de leurs intercommunalités : nombre de membres des conseils municipaux, cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dotation globale de fonctionnement, élections...

Établi à partir des cinq dernières campagnes de collecte, ce décret officialise donc les populations municipales et totales prises pour l'ensemble des collectivités territoriales au 1er janvier 2006 (année de référence qui correspond au milieu de la période quinquennale de recensement). Ces populations - prises en compte à compter du 1er janvier dernier - évolueront en outre annuellement.

S'il faut attendre encore le 13 janvier prochain, pour connaître au niveau national, les dernières grandes tendances qui seront livrées par l'Insee, la population française (population municipale) se serait donc appréciée de plus de 5 % pour s'établir à 63,2 millions d'habitants depuis le dernier recensement général de 1999.

Au niveau des villes moyennes, cette tendance reste malheureusement moins favorable, puisque pour les 148 villes actuellement adhérentes cette évolution s'établit à + 0,8 %.

On signalera également que le nombre de villes connaissant une baisse de population (81 villes soit 55 % des membres de la FMVM) est plus élevé que celles connaissant une hausse (67 soit 45 % des adhérents) depuis le dernier recensement.

Parmi ces villes, 20 connaissent une baisse inférieure à - 5 % (*Bar-le-Duc, Châlons-en-Champagne, Chalon-sur-Saône, Charleville-Mézières, Chaumont, Epernay, Epinal, Fécamp, Le Creusot, Le Puy-en-Velay, Montbéliard, Montceau-les-Mines, Moulins, Nevers, Pointe-à-Pitre, Roanne, Saint-Dizier, Sarreguemines, Vesoul, Vierzon*) et 28 connaissent une hausse supérieure à + 5 % (*Agde, Agen, Ajaccio, Annemasse, Bastia, Bergerac, Cagnes-sur-Mer, Cayenne, Creil, Dax, Digne-les-Bains, Draguignan, Hyères, Istres, Lannion, Le Tampon, Libourne, Lunel, Martigues, Montélimar, Narbonne, Royan, Saint-Benoît, Saint-Pierre, Saint-Raphaël, Salon-de-Provence, Sète, Villefranche-sur-Saône*) ce qui témoigne d'évolutions relativement contrastées. Celles-ci s'inscrivent en outre avec les tendances régionales jusqu'ici observées : accroissement migratoire dynamique dans les régions du littoral, de l'Ouest et du Sud de la France et faibles progressions voire recul dans l'Est et le centre de la France.

ECONOMIE

Loi de finances - Les mesures collectivités territoriales définitives

Adoptées après des ajustements mineurs en commission mixte paritaire, les lois de finances initiale 2009 (loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 publiée au JO du 28 décembre 2008) et rectificative 2008 (loi n° 2008-1443 du 31 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008 publiée au JO du 31 décembre 2008) sont entrées en vigueur. Seule la loi de finances rectificative aura finalement été déférée au Conseil Constitutionnel, et ce dernier s'est contenté de censurer des dispositions relatives à l'octroi de mer et de chasser des cavaliers budgétaires. *Ondes Moyennes* revient pour vous sur les principales mesures.

Fiscalité

Outre le dégrèvement pour les investissements nouveaux prévu pour les entreprises jusqu'au 31 décembre 2009 (art. 22 LFR 2008), les coefficients de revalorisation des valeurs locatives sont arrêtés à + 2,5 % pour le foncier bâti et à + 1,5 % pour le foncier non bâti (art. 117 LFI 2009). Parmi les quelques dispositifs d'exonérations, on peut signaler la mise en place d'une exonération facultative de minimum 5 ans sur le foncier bâti (50 ou 100 %), mise en place pour les logements neufs présentant une performance énergétique élevée (art. 107 LFI 2009).

Dotations

Les concours financiers de l'État - qui intègrent désormais le FCTVA dans l'enveloppe « normée » - n'évolueront pas

plus vite en 2009 que l'inflation prévisionnelle hors tabac inscrite en loi de finances initiale : fixée en septembre à + 2 %, l'inflation prévisionnelle a depuis été ramenée à + 1,5 %, mais l'évolution de + 2 % prévue pour les concours de l'État est maintenue. Le mécanisme de régularisation de la DGF tenant compte de l'inflation définitive est en outre abandonné (art. 42 LFI pour 2009).

S'agissant des composantes de la dotation forfaitaire, il faut signaler la réduction apportée à l'indexation du complément de garantie, qui représente en moyenne le tiers de ce concours. Ainsi, cette composante baissera de - 2 % par rapport à 2008, ce qui conduira en pratique à une stagnation de l'ensemble de la dotation forfaitaire. Par ailleurs, pour les villes connaissant une baisse de population supérieure à 10 %, seule 50 % de la diminution de la dotation de base sera prise en compte en 2009 : Saint-Dizier et Pointe-à-Pitre sont seules concernées pour les villes moyennes.

S'agissant des dotations d'intercommunalité, une diminution de la dotation moyenne des communautés urbaines à 60 euros par habitant est adoptée et la dotation moyenne des communautés d'agglomération évoluera désormais au plus comme l'inflation (art. 167 LFI pour 2009). Il est enfin institué une dotation pour les titres sécurisés - passeports et de cartes nationales d'identité électroniques - dont le montant annuel est fixé à 5 000 euros par station (art. 136 LFI 2009).

DSU

Après l'adoption de dispositions qui reviennent sur la réforme du projet de loi de finances initial, les conditions de répartition de la dotation de solidarité urbaine sont globalement inchangées. L'augmentation de la DSU - 70 millions d'euros en 2009 - sera concentrée sur les 150 villes les plus défavorisées, c'est-à-dire les moins bien classées. Pour environ la première moitié des villes actuellement éligibles, celles-ci se verront garantir une progression minimale de + 2 %, et toutes les autres villes éligibles seront assurées de percevoir en 2009 un montant au moins équivalent à celui perçu en 2008 (art. 171 LFI 2009).

Variables d'ajustement

En dehors du FCTVA, les principales dotations d'investissement (DDR, DGD, DGE...) sont gelées en valeur (art. 43 et 44 LFI 2009). L'évolution de certaines compensations d'exonérations qui servent aussi de variables d'ajustement à l'enveloppe « normée » est légèrement modifiée en 2009 : dotation de compensation de la taxe professionnelle (- 18,5 % ; réduction pour Création d'Établissement (- 17,1 %) ; compensation d'exonération de taxe professionnelle au titre de la réduction de part recettes des BNC (- 17,1 %)...) (art. 48 LFI 2009). Pour la DCTP, un mécanisme de baisse modulé est enfin prévu pour les collectivités qui connaîtraient une diminution de cette compensation supérieure à 5 % de leur DGF et sous certaines conditions de potentiel financier (art. 170 LFI 2009).

TOURISME

« Concours national des villes » - De nombreuses villes moyennes récompensées

Les prix du premier « *Concours national des villes* », organisé avec le soutien du ministère du Logement et de la Ville, de la Caisse des Dépôts et en partenariat avec la Fédération des maires des villes moyennes, ont été remis le 16 décembre à l'Hôtel de Pomereu dans le VII^{ème} arrondissement de Paris.

Objectifs

Il s'agissait de « *promouvoir des projets urbains innovants en termes de logement, de mixité sociale, d'accessibilité, de patrimoine, de commerce, de handicap, de solidarité et de développement durable* ». Lancé par François Rivière, président du Temps des Villes et ancien président du viaduc de Millau, ce concours consistait « à détecter et fédérer les projets innovants de politique de la ville, à mettre en évidence ce qui marche sur le terrain, et à préfigurer la réforme de la politique de la ville en s'inspirant des réussites locales ».

Critères de sélection

Sur les 450 villes et communautés de plus de 20 000 habitants éligibles au concours, 121 ont été retenues pour y participer et 72 ont été labellisées « *Pôle d'excellence cœur de ville* » pour leur politique de valorisation du centre-ville. Chaque pôle d'excellence, pour être reconnu et labellisé comme tel, a abordé trois thèmes au minimum, parmi les sept thèmes proposés :

- 1) le patrimoine, la culture et le tourisme
- 2) l'écologie urbaine, l'environnement
- 3) l'offre de services
- 4) le logement en ville
- 5) les transports, la mobilité, l'accessibilité
- 6) le lien social
- 7) l'art et la qualité de vivre

Prix décernés

Les 10 Grands Prix nationaux ont été remis pour récompenser des projets globaux de revitalisation de centre-ville : 5 concernent des villes de plus de 100 000 habitants (Bordeaux, Brest, Grenoble, Orléans, Nice) et 5 récompensent des villes moyennes : Arles, Auch, Epinal, Saint-Pierre (Réunion), Valenciennes.

Des mentions ont également été décernées pour des actions spécifiques. Givors et Meaux ont ainsi été récompensées pour leur stratégie urbaine ; Angoulême, Grasse et Le Puy-en-Velay pour leur politique de logement en cœur de ville ; Cannes et Troyes pour leur offre de services ; Avignon, Montauban et Saint-Denis pour leur contribution au « vivre ensemble » ; Agde, Albi et Le Havre pour leurs actions dans les domaines du patrimoine, de la culture et du tourisme ; Armentières et Nancy pour le développement du numérique ; l'agglomération de la région de

Compiègne et la ville de Vannes et de Menton pour leur politique d'accessibilité et de transport ; Perpignan et Romainville au titre de l'écologie urbaine et de l'environnement.

Enfin, 72 villes ont été labélisées « Pôle d'excellence de cœur de ville », dont une grande partie sont des villes moyennes, à la suite de l'analyse de leur dossier par le jury du Concours National des Villes : Agde, Aix-les-Bains, Albi, Angers, Angoulême, Arles, Armentières, Auch, Avignon, Beauvais, Béziers, Bobigny, Bordeaux, Brest, Brive, Cagnes-sur-Mer, Canet-en-Roussillon, Cannes, Castres, Châlons-en-champagne, Chambéry, Champigny-sur-Marne, Chartres, Cholet, Colmar, Combs-la-Ville, Echirolles, Epinal, Evreux, Fécamp, Forbach, Givors, Grande Synthe, Grasse, Grenoble, Haguenau, Issy-les-Moulineaux, Istres, Le Blanc-Mesnil, Le Havre, Le Port, Le Puy-en-Velay, Loches, Meaux, Menton, Montauban, Montélimar, Montfermeil, Nancy, Nice, Orléans, Pau, Perpignan, Plessis Robinson, Poitiers, Romainville, Saint-Denis, Saint-Etienne, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Lô, Saint-Pierre, Saint-Raphaël, Stains, Tourcoing, Troyes, Valenciennes, Vallauris, Vannes, Verdun, Vert-Saint-Denis, Ville-la-grand, Villeneuve-d'Ascq, Agglomération de la Région de Compiègne, Communauté d'Agglomération du Douaisis, Communauté de Communes de Chateaubriant.

Pour en savoir plus : <http://concoursnationaldesvilles.com/>

COOPÉRATIONS

Agadir - février 2009 - Assises maroco-françaises de la coopération

Les premiers partenariats de coopération décentralisée entre collectivités locales marocaines et françaises offrent un cadre à la mise en œuvre de projets de développement local depuis le début des années 1990. Cette coopération concerne pour l'essentiel les grandes villes marocaines, mais de plus en plus de villes moyennes y participent, et depuis quelques années une dizaine de régions françaises et autant de régions marocaines sont impliquées dans cette coopération qui témoigne de la vitalité des relations entre les deux pays. Le projet d'accompagnement du processus de décentralisation marocain, « PAD Maroc », favorise les actions de partage d'expériences et d'appui institutionnel déjà entreprises dans le cadre de nombreux partenariats et fait du renforcement de capacités des collectivités locales marocaines dans la mise en œuvre des compétences qui leurs sont dévolues, l'objectif principal de la coopération décentralisée.

Les 19 et 20 Février 2009, à Agadir, les Assises maroco-françaises de la coopération décentralisée réuniront plusieurs centaines d'élus français de terrain : conseillers régionaux, généraux, maires... Ces différents élus sont, sur leurs territoires, les acteurs du développement, et gèrent, au quotidien, les services et les équipements répondant aux besoins des populations locales. Quatre ateliers autour de thèmes essentiels de la gestion locale : l'eau et l'assainissement, le développement urbain, l'action sociale et le développement économique dans la coopération entre régions devraient permettre de tracer des lignes directrices pour l'avenir.

Pour s'inscrire : <http://www.padmaroc.org/assises/inscription.php>

ECONOMIE

Agenda

13 janvier 2009

Paris

- 10 h

Réunion de la commission finances de la FMVM

- 12 h 30

Cérémonie des vœux de la FMVM

21 janvier 2009

Paris

La FMVM est reçu en audience par Alain Marleix, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités locales

La FMVM est reçu en audience par Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale

29 janvier 2009

Paris

Formation FMVM sur le thème : « La responsabilité personnelle des élus »

ECONOMIE

Enseignement supérieur - L'avenir des IUFM inquiète les maires des villes moyennes

Alors que vingt établissements d'enseignement supérieur sont devenus autonomes depuis le 1er janvier 2009, bénéficiant d'une nouvelle gouvernance et de plus grandes marges de manœuvre dans la gestion de leur budget, un relatif silence entoure l'avenir des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM).

Masterisation des IUFM

Annoncée le 2 juin 2008 par le président de la République, La réforme des IUFM aurait pour but « de donner une dimension professionnelle à la formation des enseignants, en conjuguant la maîtrise des savoirs académiques aux savoirs professionnels. »

Concrètement, elle chercherait à recruter des enseignants à un niveau universitaire plus élevé qu'aujourd'hui, et à les faire entrer directement dans le métier en remplaçant la deuxième année de formation professionnelle initiale par un « compagnonnage » plus soutenu en début de carrière.

Cette réforme qui devrait être mise en place à la rentrée 2010, aurait pour conséquence d'affaiblir considérablement les IUFM qui ne disposeraient plus de l'exclusivité de la formation initiale des enseignants puisque n'importe quel master permettrait de passer les concours de l'Education nationale.

Les années de master seraient dans ce cadre un moyen de pré-professionaliser les futurs enseignants en leur faisant suivre des modules de pédagogie animés par les IUFM intégrés dans les universités.

Plus d'un tiers des étudiants d'IUFM en villes moyennes

Les villes moyennes et leurs agglomérations (1/4 de la population française) déjà très éprouvées par les restructurations judiciaires, militaires, par celles des entreprises publiques et de l'organisation de la santé, paient un lourd tribut à la politique d'aménagement du territoire actuelle dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences.

Aujourd'hui, la réforme portant sur la masterisation de la formation du personnel enseignant engagée à l'été 2008, présente une menace pour les villes moyennes qui accueillent un peu plus du tiers des étudiants actuellement inscrits en IUFM.

Cette réforme en drainant les étudiants vers les plus grands centres universitaires, présente un risque très important de disparition des IUFM et de leurs antennes départementales très présentes historiquement dans plus de 60 villes moyennes. Le président de la FMVM a demandé audience à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour s'entretenir avec elle de ce sujet d'importance pour le développement des villes moyennes.

Plus largement, ce sera aussi l'occasion de rappeler à la ministre que les villes moyennes, se sont largement engagées, dès la fin des années 80, en faveur du développement des formations post-bac, notamment universitaires, et des services aux étudiants. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est aujourd'hui une réalité incontestable.

En outre le succès de l'enseignement supérieur en villes moyennes tient largement à la capacité d'innovation des élus qui se sont battus pour accueillir sur leur territoire une palette de formations, souvent pointues, en lien avec le tissu économique local et les spécificités territoriales, initiant ainsi une véritable dynamique de projet.

ECONOMIE

Réforme des IUFM

L'apport des villes moyennes au système d'enseignement supérieur et de recherche français

La DIACT a lancé en avril 2007 un appel à expérimentation dédié aux villes moyennes et à leurs agglomérations en aboutissement d'un processus de diagnostic, élaboré avec la participation active de la FMVM et d'acteurs locaux et nationaux des politiques publiques sectorielles. Le devenir des villes moyennes est largement conditionné par les impacts territoriaux de grandes politiques sectorielles et verticales. L'appel à expérimentation cible quatre d'entre elles, choisies pour leur rôle majeur dans le devenir des villes moyennes :

1. L'enseignement supérieur
2. La santé
3. Les transports
4. Le renouvellement urbain

Mardi 13 janvier 2009, la Diact organise une réunion nationale* du réseau des « 20 villes moyennes témoins » sur les thématiques « enseignement supérieur et santé ». Cette réunion élargie à l'ensemble des villes moyennes aura notamment pour objectif d'apporter le témoignage des acteurs nationaux sur les problématiques de l'enseignement supérieur et de la santé en villes moyennes.

Parmi les thèmes abordés :

- Les mutations du système d'enseignement supérieur et de recherche. - La spécificité et le rôle des formations d'ingénieurs des villes moyennes dans la compétitivité nationale.
- La place des régions dans une offre d'enseignement supérieur de qualité et équilibrée.

*La réunion se tiendra de 9h45 à

16 h - MEEDDAT, 20 avenue de Ségur, Paris 7ème, salle 4245

Pour s'inscrire :

<http://www.doodle.com/wdh592rnh3yyhs6a>

[Télécharger le programme](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi